



UNE RENTREE SOCIALE OFFENSIVE



Nous espérons que cet été vous a été profitable, que vous avez pu prendre du repos, vous retrouver en famille ou entre amis, bref, que vous avez pu recharger vos batteries. Nous allons avoir besoin d'énergie pour cette nouvelle rentrée qui s'annonce chargée, que ce soit chez SIDEL, ou au plan national.

Les sujets repris dans ce tract font l'actualité de cette rentrée. Mais il y en a bien sûr d'autres qui ont démarré il y a quelques temps chez SIDEL, et qui sont loin d'être clos. Nous pensons notamment à la restructuration des zones...

Concernant ce sujet, **un Comité d'Entreprise Européen Extraordinaire est prévu à Zoug le 30 septembre** prochain pour faire le point sur les nouveaux bureaux à Francfort et Dubaï, et les postes qui y sont transférés.

CONTRAT DE GENERATION

D'autre part, Nous sommes actuellement en train de négocier la mise en place du contrat de génération dans l'entreprise.

Le but du contrat de génération est de lutter contre la précarité, d'améliorer les conditions de travail et le taux d'emploi des jeunes et des seniors. Les entreprises de plus de 300 salariés doivent mettre en œuvre un accord d'entreprise avant le 30 septembre, ou à défaut un plan d'action, pour éviter une pénalité pouvant se monter à 1% des rémunérations.

Pourtant, en l'absence de dispositions contraignantes, l'entreprise peut se limiter à des déclarations d'intention. C'est le chemin que semble prendre la direction...

Pour la CGT SIDEL, le sujet est trop important pour se limiter à des slogans et doit se traduire par des engagements concrets. C'est pourquoi, à travers ces négociations, nous poussons l'entreprise à s'engager sur les points suivants :

POUR LES JEUNES

- 1. Créations d'emplois** : recrutement de jeunes en CDI (nombre à déterminer).
- 2. Réduction de la précarité** : recrutement d'alternants en CDI temps plein à l'issue de leur période d'apprentissage (nombre à déterminer).
- 3. Création d'un statut pour les stagiaires**, garantissant une rémunération en rapport avec la grille des salaires SIDEL, un contenu pédagogique et permettant de lutter contre les abus.
- 4. Création d'un statut pour les étudiants salariés**, leur permettant d'avoir des droits de congés supplémentaires pour réviser et passer leurs examens.
- 5. Formation et paiement des qualifications** : mise en place d'un salaire minimum d'embauche en fonction de la qualification. Les jeunes accueillis doivent accéder à une formation (nombre à déterminer).

POUR LES SENIORS

- 6. Maintien en emploi correspondant au niveau de qualification détenu** : diminution du nombre de ruptures conventionnelles des salariés et augmenter l'âge moyen de départ ;
- 7. Maintien du niveau du salaire**, primes comprises et absence de discrimination sur l'évolution des éléments de la rémunération.
- 8. Lutte contre la pénibilité** :
 - reconnaissance de toutes les formes de pénibilité en garantissant un droit de refus si les objectifs sont irréalisables ;
 - aménagements de postes et d'horaires ;
 - proposition à tous les seniors travaillant dans des situations de pénibilité de bénéficier d'un temps partiel bonifié.
- 9. Accès à la formation** : augmentation du pourcentage de seniors ayant accès à la formation pour toutes les catégories socio-professionnelles.
- 10. Reconnaissance des missions de formation et de tutorat** : les salariés qui sont tuteurs ou référents de jeunes doivent bénéficier d'une décharge horaire et d'une reconnaissance financière de cette charge.

Un projet d'accord a été présenté lors de la deuxième réunion de négociation le 04 septembre dernier. Toutes nos revendications ont été défendues pendant cette réunion. **Les négociations doivent reprendre le 18 septembre prochain. La direction dira si elle veut réellement s'engager ou non sur un accord garantissant de nouveaux droits pour les jeunes et les seniors.**

REFORME DES RETRAITES :

Le 10 septembre, nous avons toutes les raisons d'agir !

Le gouvernement a annoncé la couleur, il n'y aura pas de hausse de la CSG, mais une hausse des cotisations dès janvier 2014. Dans le même temps, le gouvernement ne remet pas en cause les précédentes réformes dont celle de 2010, qu'il avait critiqué à l'époque.

Il n'y aura pas de retour de départ en retraite à 60 ans. Pire, il y aura un allongement de la durée de cotisation (La durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein, qui s'élèvera à 41 ans et trois trimestres en 2020, sera ensuite portée à 42 ans en 2023, 42 ans et un trimestre en 2026, 42 ans et demi en 2029, 42 ans et trois trimestres en 2032, et 43 ans en 2035).

Cela veut dire pour un jeune de 27 ans qui accède à un emploi aujourd'hui qu'il partira en retraite à 70 ans !

- **Rien** sur le rétablissement du départ en retraite à 60 ans.
- **Rien** sur une retraite d'au moins 75% du salaire d'activité et au moins égale au SMIC.
- **Rien** sur les mesures d'anticipation d'âge pour la pénibilité avant 60 ans (il propose de n'en discuter qu'en 2015, après les élections municipales).
- **Rien** sur l'égalité entre les femmes et les hommes.
- **Rien** pour les jeunes, sur les périodes de précarité, les années d'études et les périodes d'apprentissage.
- **Rien** sur la récupération des 80 milliards de fraude et d'évasion fiscale et les 200 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises et les exonérations de cotisations sociales.
- **Rien** pour taxer les revenus financiers des entreprises, au même taux que les cotisations assises sur le travail.

Oui le 10 septembre reste d'actualité, mobilisons-nous et participons aux manifestations prévues, avec arrêts de travail dans les entreprises et les services. Que l'on soit du secteur public ou privé, on est tous concernés.

Il faut créer les conditions d'une mobilisation la plus large possible le 10, puisque le dossier des retraites sera présenté en Conseil des ministres le 18 septembre.

Cela peut permettre qu'il y ait encore des modifications sur cette réforme. L'annonce d'une première journée d'action, de grèves et de manifestations a poussé le gouvernement à être très prudent sur ses propositions. Le seul gagnant, pour l'instant, est le patronat qui a obtenu des contreparties face à l'augmentation des cotisations.

De nouveaux cadeaux aux patrons : En échange, de la très modeste augmentation de la cotisation vieillesse prévue par la réforme, qui représente un effort de **2,2 milliards d'euros**, ils pourraient obtenir un allègement de la cotisation Famille, à hauteur de **34 milliards d'euros**.

A en croire le gouvernement, il y aurait un « prétendu déficit » des régimes de protection sociale dont celui des retraites, soit 20 milliards à l'horizon 2020.

Quel déficit ? Pour vous faire accepter celui-ci, on vous cache soigneusement les 30 milliards d'exonérations annuelles de cotisations patronales !

De plus une augmentation de l'allongement de la durée de cotisation aggraverait encore plus le nombre de jeunes au chômage.

Après la loi sur la flexibilité du travail élaborée sur la base de l'Accord National Interprofessionnel qui donne la possibilité aux employeurs de licencier plus facilement, plus vite et moins cher et qui remet en cause de nombreux articles du code du travail, **les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires du Havre n'accepteront pas de voir les retraites une nouvelle fois attaquées.**

1993 Balladur – 2003 et 2010 FILLON – 2013 Ayrault : 20 ans de recul social, ça suffit !

NON à tout allongement de durée de cotisation et à toute mesure qui diminuerait les pensions et les retraites.

Tous ensemble, nous ne laisserons pas le MEDEF faire la loi !

Mardi 10 Septembre 10h à FRANKLIN

Chez SIDEL, Grève de 9h30 à 12h30.